

Conseil général de la Drôme - Médiathèque départementale

MINIMUM RECOMMANDE POUR FAIRE FONCTIONNER UNE BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

Taille de la commune	Surface (m ² par habitant)	Heures d'ouverture hebdomadaire au public*	Personnel	Budget annuel d'achat de livres (€ par habitant)
moins 800 habitants	0,04 m ² avec un minimum de 50 m ²	4 heures	4 bénévoles formés	1,00
800 à 1 500 habitants	0,04 m ² avec un minimum de 70 m ²	6 heures	6 bénévoles formés	1,00
1 500 à 2 000 habitants	0,07 m ² avec un minimum de 100 m ²	8 heures	1 catégorie C adjoint (première classe) du patrimoine et 5 bénévoles formés	1,50
2 000 à 3 500 habitants	0,07 m ²	10 heures	2 agents de la filière culturelle à mi-temps dont : - 1 catégorie B assistant de conservation - 1 catégorie C adjoint (première classe) du patrimoine ou : 1 agent de la filière culturelle à plein temps et 5 bénévoles formés	2,00
3 500 à 5 000 habitants	0,07 m ²	12 heures	2 agents de la filière culturelle à plein temps dont : - 1 catégorie B assistant de conservation - 1 catégorie C adjoint (première classe) du patrimoine et 5 bénévoles formés	2,00
5 000 à 8 000 habitants	0,07 m ²	15 heures	3 à 4 agents de la filière culturelle à plein temps dont : - 1 ou 2 catégorie B assistant de conservation - 1 ou 2 catégorie C adjoint (première classe) du patrimoine et des bénévoles formés	2,00
8 000 à 10 000 habitants	0,07 m ²	18 heures	4 à 5 agents de la filière culturelle dont : - 1 catégorie A bibliothécaire - 1 ou 2 catégorie B assistant de conservation - 1 ou 2 catégorie C adjoint (première classe) du patrimoine et (éventuellement) des bénévoles formés	2,50
10 000 habitants	0,07 m ²	20 heures	5 à 6 agents de la filière culturelle, dont : - 1 catégorie A bibliothécaire - 2 catégorie B assistants de conservation - 2 ou 3 catégorie C adjoints (première classe) du patrimoine	2,50

* non compris l'accueil des scolaires